FSU-SNUipp 58

Bourse du travail

Boulevard Pierre de Coubertin

58000 Nevers

Madame la Directrice académique des services de l'Éducation nationale de la Nièvre

DSDEN

Place Saint – Exupéry

58000 Nevers

Objet : Direction d'école : une surcharge de travail devenue insoutenable – demande de mesures immédiates

Madame la Directrice académique,

Nous avons pris bonne note de votre proposition de tenir un groupe de travail "Blanchet" le mercredi 16 décembre 2026, même si le choix de placer un groupe de travail un mercredi est un mauvais signal envoyé à nos collègues.

Cependant, compte tenu de l'actualité et les tensions sur les questions liées à la direction d'école, il nous paraissait essentiel de vous écrire dès maintenant.

Le nouvel envoi, le 23 novembre dernier, d'un ensemble de documents relatifs à la protection de l'espace scolaire et numérique, aux PPMS, aux risques liés aux fortes chaleurs et aux différentes procédures associées, suscite une nouvelle fois de vives interrogations sur la charge de travail imposée aux directrices et directeurs d'école.

Nous ne contestons évidemment ni l'importance de la sécurité des élèves et des personnels, ni la nécessité de disposer de documents actualisés et de procédures opérationnelles. En revanche, nous contestons fermement la manière dont ces nouvelles exigences viennent s'ajouter à une liste de missions déjà considérable, sans que soit jamais posée la question du temps nécessaire à leur réalisation.

Les témoignages de directeurs et directrices d’écoles de la Nièvre, fort·es de leurs années d'expérience dans cette fonction, que nous avons récemment reçus, sont particulièrement révélateurs de cette situation.

Ces récits traduisent une dégradation profonde des conditions d'exercice de la direction d'école et une accumulation continue de missions administratives, réglementaires et organisationnelles.

Les directrices et directeurs doivent aujourd'hui répondre à des sollicitations multiples, renseigner des enquêtes, actualiser des documents, assurer le suivi de nombreuses procédures, organiser la sécurité, gérer les relations avec les familles, les collectivités et les partenaires, tout en assurant leurs missions pédagogiques et le fonctionnement quotidien de leur école.

À chaque nouvelle demande institutionnelle, le temps nécessaire à sa réalisation semble être considéré comme naturellement disponible. Or, ce temps n'existe pas. Les journées ne sont pas extensibles et les décharges de direction, lorsqu'elles existent, ne permettent déjà pas de faire face à l'ensemble des missions ordinaires.

Il n'est pas acceptable que le fonctionnement de l'institution repose ainsi sur le travail invisible, les soirées et le temps personnel des directrices et directeurs d'école.

Nous refusons que la surcharge de travail devienne la norme et que la responsabilité de ne pas parvenir à satisfaire toutes les exigences institutionnelles repose finalement sur les personnels concernés.

Face à cette situation, il est plus qu'urgent Madame la Directrice académique que vous reconnaissiez enfin le mal-être des collègues en prenant des mesures concrètes et immédiates.

La FSU-SNUipp 58 formule plusieurs propositions immédiates :

- La mise en place d'un moratoire sur les nouvelles demandes administratives adressées aux écoles, tant qu'une évaluation de leur charge de travail et de leur utilité n'a pas été réalisée.
- La définition d'un calendrier annuel départemental des échéances administratives, afin d'éviter la multiplication des sollicitations et leur concentration sur certaines périodes.
- La simplification effective des procédures, en privilégiant la transmission directe des informations déjà détenues par les services de l'administration : courriels en doublon, courriel de relance bien que la tâche ait été déjà effectuée, avoir des outils professionnels efficaces, efficients et fiables.
- La mise à disposition de moyens administratifs dédiés aux écoles, afin que les directrices et directeurs puissent se recentrer sur le pilotage pédagogique et l'animation de leur équipe.
- La garantie que les nouvelles procédures, notamment celles relatives aux PPMS, soient accompagnées du temps et de l'aide nécessaires à leur mise en œuvre, sans pression supplémentaire sur les équipes.
- un temps de décharge supplémentaire pour les directeurs et directrices qui en feront la demande.
- Stopper immédiatement les temps de visio sur le hors temps scolaire (quatre mercredis sur la première période) et ne les proposer qu'aux directrices et directeurs qui en auraient besoin, et le faire sur le temps scolaire.
- Arrêter les questionnaires inutiles (bâti scolaire, 11 novembre, matériel sportif, APQ...) qui n'ont aucun intérêt pour nos collègues et leurs missions.

Nous demandons notamment que les échéances relatives aux documents PPMS transmis le 23 novembre soient réexaminées et qu'aucune pression ni aucun reproche ne soient exercés sur les directions qui ne pourraient les traiter dans les délais initialement envisagés.

Plus largement, nous proposons que soit engagé, avec les représentants des personnels, un état des lieux départemental de la charge réelle de travail des directrices et directeurs d'école. Celui-ci devra permettre d'identifier les missions qui relèvent effectivement de leurs responsabilités, celles qui pourraient être transférées aux services compétents et les moyens nécessaires à leur exercice.

En l'état, et sans réponse concrète à nos propositions de votre part, nous relancerons la consigne « je réponds quand j'ai le temps » afin de soulager nos collègues en direction d'école.

La direction d'école ne peut pas devenir une fonction administrative à temps plein exercée en plus d'un métier d'enseignant.

Les directrices et directeurs ont besoin de temps pour accompagner les équipes, faire vivre les projets pédagogiques, accueillir les familles et assurer le suivi des élèves. C'est précisément ce travail qui doit être au cœur de leur fonction, et non une succession de tableaux, de formulaires, de procédures et de comptes rendus.

Nous vous demandons donc de prendre en compte ces demandes d'ici le groupe de travail et de pouvoir nous proposer des mesures concrètes pour améliorer les conditions d'exercice des directions d'école dans la Nièvre.

Dans l'attente de votre réponse, nous vous prions d'agréer, Madame la Directrice académique, l'expression de notre considération.

Karen Gauchot,

Alexandre Piquois,

Pour le bureau de la FSU-SNUipp 58